

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE PONTMAIN

www.centredartpontmain.fr

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCES D'ARTISTES FÉVRIER > AVRIL 2022

LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE PONTMAIN

Depuis 1999, et au rythme de trois expositions par an, le centre d'art mène une politique de diffusion de l'art contemporain grâce à des expositions personnelles et collectives. Sur trois niveaux, le centre d'art dégage un espace d'exposition de 200 m², mais aussi des espaces de travail et des logements. Ainsi, l'accueil en résidence de deux artistes sur une période de 6 à 8 semaines, est l'une des missions prioritaires du centre d'art. Ce dispositif, qui se renouvelle chaque année depuis 2000, favorise la création d'œuvres originales. C'est également l'occasion de proposer des rencontres avec le public et notamment les scolaires.

Chaque résidence est suivie d'une exposition qui présente à la fois les œuvres produites durant cette période et des œuvres plus anciennes de chacun des artistes.

Dans un contexte rural, Pontmain est une commune de 850 habitants située à la croisée de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Le Centre d'Art Contemporain de Pontmain est un service de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Il bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Mayenne, de la Région des Pays de la Loire et du Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Pays de la Loire).

Pour plus de renseignements sur le centre d'art (photos et espaces d'exposition) consultez notre site Internet www.centredartpontmain.fr (Onglet : Résidences d'artistes / Appel à candidatures)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

Durée de la résidence : De 6 à 8 semaines (entre février et avril 2022)

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles (en résonance ou non avec le territoire).

La résidence sera suivie d'une exposition : du 2 avril au 22 mai 2022.

Texte d'un critique d'art et photographies d'un professionnel : réalisés pendant l'exposition

Conditions financières : 1700€ d'honoraires + 1700€ de bourse de production

Hébergement : logement au centre d'art (rénovation du bâtiment en 2010)

Frais de Déplacements : Véhicule indispensable en raison de la situation géographique du village (pas de gare, ni de transports en commun). L'artiste est remboursé de ses frais kilométriques à hauteur de 4 allers et retours Pontmain/domicile de l'artiste.

Rencontres avec le public : Dans le cadre de sa résidence, l'artiste est sollicité pour participer à quelques rencontres avec le public (milieu scolaire notamment, et conférence...). Ces actions (environ 8h d'interventions le temps de la résidence) sont également rémunérées à hauteur de 60€ de l'heure.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES COMPRENDRONT

- Un dossier de présentation du travail

- Un CV

- Un courrier adressé à Stéphanie Miserey (directrice) : présentation de vos motivations, de vos intentions pendant la résidence. Si vous avez déjà mis en place des actions de médiation autour de votre travail (ateliers, conférences...) n'hésitez pas à le préciser.

CALENDRIER

> **Date limite de dépôt des dossiers de candidatures** : **lundi 31 mai 2021**.

> Chaque candidat recevra une **réponse par mail mi-août 2021** (il est inutile d'appeler avant).

ENVOI DES DOSSIERS

Sous un format numérique (par mail ou via WeTransfer), clé USB ou papier (par courrier)

Par mail : saisonculturelle@bocage-mayennais.fr

Par courrier : Stéphanie Miserey - Communauté de Communes du Bocage Mayennais - 1 grande rue - 53120 Gorrion